

PRÉFECTURE MARITIME DE L'ATLANTIQUE

Brest, le **06 AVR 2020**

N° **0-7159-2020**/PREMAR ATLANT/AEM/ENV/NP



PRÉFECTURE MARITIME
DE L'ATLANTIQUE

Division action de l'État en
mer

Bureaux Environnement marin

Le vice-amiral d'escadre Jean-Louis Lozier
préfet maritime de l'Atlantique

à

Destinataire *in fine*

- OBJET : compte-rendu du 9^{ème} comité de pilotage du site Natura 2000 FR2502010
« Plateau du Four » (ZSC).
- P. JOINTES : a) compte-rendu du comité de pilotage du 3 février 2020 au Croisic ;
b) feuille de présence.

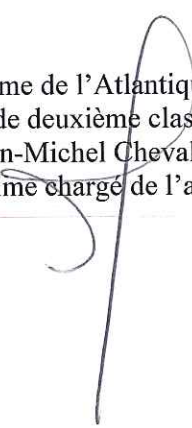
-

Le comité de pilotage pour l'animation du document d'objectifs du site Natura 2000 FR2502010
« Plateau du Four » (ZSC), auquel vous étiez conviés, s'est déroulé le 3 février 2020 à l'antenne locale
du COREPEM au Croisic. Vous trouverez ci-joint son compte rendu accompagné de la feuille de
présence.

Nous vous informons que le diaporama présenté au cours de ce comité de pilotage est mis à votre
disposition via le site internet du Plateau du Four :

<http://plateaudufour.n2000.fr/actualite-du-site/documents>.

Pour le préfet maritime de l'Atlantique et par délégation,
l'administrateur général de deuxième classe des affaires maritimes
Jean-Michel Chevalier
adjoint au préfet maritime chargé de l'action de l'État en mer,



LISTE DE DIFFUSION

DESTINATAIRE :

- Préfecture de région des Pays-de-la-Loire, de Loire-Atlantique
- DIRM NAMO
- DREAL Pays-de-la-Loire
- DDTM/ DML 44
- Commandant de zone maritime Atlantique
- Conseil régional des Pays de la Loire
- Conseil départemental de Loire-Atlantique
- CAP Atlantique
- Office Français de la Biodiversité
- Agence de l'eau Loire-Bretagne
- IFREMER Loire-Atlantique
- Station de biologie marine de Concarneau du muséum national d'histoire naturelle de Concarneau
- Chambre syndicale nationale des algues marines
- Comité régional des pêches et des élevages marins des Pays-de-la-Loire
- Commission locale portuaire de La Turballe/CRPMEM Pays-de-la-Loire
- Commission locale portuaire de Loire Atlantique Sud/CRPMEM Pays-de-la-Loire
- Commission locale portuaire de Noirmoutier /CRPMEM Pays-de-la-Loire
- Comité régional des pêches et des élevages marins de Bretagne
- Comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins du Morbihan
- Comité régional de la conchyliculture de Bretagne Sud
- Union nationale des industries de carrières et matériaux
- Syndicat des énergies renouvelables
- Comité départemental de Loire-Atlantique de la Fédération nationale des pêcheurs plaisanciers et sportifs de France
- Union nationale des navigateurs de Loire-Atlantique
- Ligue de Voile des Pays-de-la-Loire
- Comité départemental de Loire-Atlantique de la Fédération française des pêcheurs en mer (FFPM)
- Comité départemental de Loire-Atlantique de la Fédération Française d'Etudes et de Sports Sous-Marins
- Ligue pour la Protection des Oiseaux de Loire Atlantique
- Armateurs de France
- Association Estuaire Loire Vilaine
- Ligue Bretagne Pays de Loire de la Fédération Nationale des Pêcheurs Sportifs en Apnée

COPIES :

- PREMAR ATLANT/AEM (ENV)
- Archives (dossier d'affaire – chronos D03)

PRÉFECTURE MARITIME DE L'ATLANTIQUE

Compte rendu du 9^e COPIL

Site Natura 2000 du Plateau du Four – Loire Atlantique

Le Croisic – 03 février 2020 – 14h00/16h30

Ordre du jour

1. **Rappel sur le site et la démarche Natura 2000**
2. **Actions menées dans le cadre des projets FEAMP « PLATFORM N2000 » et « LCN2000 »**
3. **Résultats des suivis écologiques :**
 - **Champs de blocs – Maud Bernard (experte champs de blocs) ;**
 - **Macroalgues subtidales – Jean-Claude Ménard (ELV).**
4. **Analyses des « risques pêche »**
5. **Actions à venir**

Personnes présentes :

Jean-Michel CHEVALIER – Préfecture Maritime de l'Atlantique
Sophie OLLIVIER – Préfecture Maritime de l'Atlantique
Laurène SIMON – Préfecture Maritime de l'Atlantique
Anna CORNEE – DIRM NAMO
Alice GAILLARD – DDTM44 / DML
Christine MIGNE – DDTM44 / DML
Françoise DELABY - DREAL Pays de la Loire
Fabien FALLOURD – Sémaphore de Piriac-sur-Mer
Hugues CASABONNET – OFB Délégation Atlantique
Daniel LE GALL – Président antenne LAS du COREPEM
Roxane BOULLARD – COREPEM
Jean-Claude MENARD – Association ELV
Jean-Pierre RIGAULT – Association ELV
Anne MIRETE – Association ELV
Agnès GARCON – Armateurs de France
Sébastien BURAND – FNPSA
Damien LE BLAY – FNPSA

En visioconférence :

Maud BERNARD – prestataire
Sophie LECERF – CRPMEM Bretagne

Personnes excusées :

José JOUNEAU - Président du COREPEM
Nathalie ATTE – Conseil Régional Pays-de-la-Loire
Philippe DELLA-VALLE – CAP Atlantique
Sandrine DERRIEN-COURTEL – MNHN
Christophe VERHAGUE – UNICEM-UNPG Pays-de-la-Loire
Charlotte BADOUEL – CRC Bretagne Sud
Michel LE NAIR – Centre Nautique Quimiac (FN...)
Joël BOURLES – LPO 44
Nathalie TERTRE – EDF-EN

COMPTE RENDU

Ce site Natura 2000 étant exclusivement marin, le préfet maritime de l'Atlantique, représenté par **Jean-Michel CHEVALIER** (adjoint du préfet maritime pour l'action de l'Etat en mer), préside le comité de pilotage. Ce dernier se présente, remercie le COREPEM (COMité REGional des Pêches maritimes et des Elevages Marins) pour son accueil dans ses locaux du Croisic et ouvre la réunion.

L'animation du site a été confiée au COREPEM par le préfet maritime, en partenariat avec l'OFB (ex-AFB devenu Office Français de la Biodiversité depuis le 1^{er} janvier 2020).

1. RAPPEL SUR LE SITE ET LA DEMARCHE NATURA 2000

→ Voir le support de présentation joint à ce compte-rendu

Roxane BOULLARD (chargée de mission N2000) rappelle l'historique de la démarche Natura 2000 sur ce site depuis sa désignation en 2008 jusqu'à aujourd'hui. Depuis 2018, le site est dans sa 2nde phase d'animation, les actions qui y sont menées sont financées par le FEAMP (Fond Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche) dans le cadre de deux projets : PLATFORM N2000 et LCN2000.

Le projet LCN2000, concerne principalement la réalisation des Analyses de Risques Pêche sur 4 sites N2000 des Pays-de-la-Loire, dont le site du le Plateau du Four. Ce projet de 2 ans qui a débuté le 1^{er} janvier 2018 était initialement programmé jusqu'au 31 décembre 2019. Le COREPEM a demandé une prolongation de 6 mois sur le calendrier initial, à savoir jusqu'au 30 juin 2020, qui a été acceptée. Cette demande de prolongation s'explique par le travail de prise en main de la méthode et d'échanges qui se sont avérés plus important que prévu, notamment sur le site dit « Estuaire de la Loire Externe », site présentant de forts enjeux dans la région. Cette prolongation de 6 mois est effectuée à fond constant et ne constitue qu'une demande de temps supplémentaire pour mener à bien les actions prévues.

2. ACTIONS MENEES DANS LE CADRE DES PROJETS FEAMP « PLATFORM N2000 » ET « LCN2000 »

De nombreuses actions du DOCOB ont pu être animées dans le cadre de ces 2 projets FEAMP tel que :

- La réalisation de sorties de suivis écologiques sur l'habitat de champs de blocs et de macro-algues subtidales. Les résultats ont été présentés (voir point suivant) par : **Maud Bernard**, (experte des champs de blocs et prestataire pour l'analyse des données) ; et **Jean-Claude Ménard** (président de l'association Estuaire Loire Vilaine - ELV) qui s'est chargé des suivis des macro-algues en apnée.
- Le suivi des usages et activités récréatives par comptage in-situ et enquêtes auprès des usagers. 9 formulaires de comptages ont été remplis par l'association ELV et par un pêcheur professionnel. Les données seront traitées et cartographiées. En revanche, aucune enquête n'a été retournée malgré leur diffusion à plusieurs reprises et les rappels effectués par mail ou par téléphone. Une « veille documentaire » est également permanente sur les sujets concernant le site, tel que les politiques publiques (DCSMM, DCE, etc...), le programme scientifique DIETE de l'Ifremer, les manifestations nautiques et usages industriels (EMR, granulats) se déroulant sur et aux alentours du site, les observations opportunistes d'espèces, d'habitats ou événements remarquables, et enfin une réponse aux sollicitations diverses concernant le site Natura 2000.

A noter : l'observation filmée d'une douzaine de dauphins sur une zone à très faible profondeur (-5 ou -6m environ) du plateau par l'association ELV au mois de juillet 2019 : <https://www.assoloirevilaine.fr/videotheque>.

- De nouveaux supports de communication ont été créés et édités avec l'aide d'un graphiste et distribués pendant l'été dans les offices de tourisme, les capitaineries et ports de plaisance le long du littoral ligérien (Le Croisic, Batz-sur-mer, Le Pouliguen, La Baule, Pornichet, Guérande, La Turballe, Piriac-sur-Mer, Mesquer).

- Dans le cadre de l'action de « formation des structures éducatrices à l'environnement » et de la communication et de la sensibilisation au sens large, **Roxane BOULLARD** (chargée de mission N2000) peut être sollicitée pour intervenir auprès des structures et/ou du public. Elle a notamment été invitée par le CPIE Loire Océane lors de la fête de la science à une conférence « tout public » sur le thème de la pêche à pied. Il est également prévu qu'elle intervienne auprès des équipes de contrôle de la DDTM-DML44 afin de les former et de les sensibiliser aux enjeux du site.
- Une carte a été spécifiquement créée pour mieux identifier, avec la liste des coordonnées GPS, les zones considérées comme particulièrement sensibles et sur lesquelles il est recommandé de ne pas mouiller avec une ancre. Elle a été diffusée en même temps que les dépliants de communication dans les capitaineries et ports de plaisance.

Hugues CASABONNET (OFB) intervient pour parler de l'application Nav&co qui est en cours de développement en Bretagne dans le cadre du programme Life Marha. Cette application à destination de tous les usagers leur permettra d'identifier sur une carte le périmètre des aires marines protégées (AMP) et d'accéder à certaines informations utiles notamment les zones particulièrement sensibles et les enjeux principaux du site. Le projet de développement de Nav&co devrait aboutir fin 2020. Si cette expérience est concluante en Bretagne, il pourra être envisagé d'étendre la démarche à d'autres régions.

- L'animation générale du site est financée dans le cadre du projet PLATFORM N2000. Depuis le dernier COPIL de mars 2016, plusieurs événements ont été organisés : deux groupes de travail (GT) en 2019, le présent COPIL et la représentation du site lors d'événements de rencontres et de réseaux à l'échelle de la façade ou nationale (table ronde de gestionnaires d'aires marines protégées de la façade Atlantique-Manche-mer du Nord, colloque national des aires marines protégées). La promotion de la charte Natura 2000 est également assurée. Bien que plusieurs structures aient montré un intérêt pour cette démarche, il n'y a, à ce jour, aucun signataire.

Les travaux d'Analyses de Risques réalisés dans le cadre du projet LCN2000 seront présentés au point 4 de l'ordre du jour.

3. RESULTATS DES SUIVIS ECOLOGIQUES

Champs de blocs – Maud BERNARD (experte champs de blocs)

→ Voir le support de présentation de Maud BERNARD joint à ce compte-rendu

Maud BERNARD (spécialiste des champs de blocs), travaille actuellement au technopôle Brest-Iroise sur la filière algues et intervient sur le site du plateau du Four dans le cadre du projet PLATFORM en tant que prestataire auto-entrepreneuse.

Elle présente, dans un premier temps, l'habitat « champ de blocs », ses richesses, ses caractéristiques et ses sensibilités face à la pression de retournement. Il est difficile de distinguer la pression de retournement exercée par les activités de pêche à pied de loisir par rapport à celle qu'exerce la houle et les événements météorologiques forts.

Pour répondre à cette problématique et dans le cadre du LIFE+PAPL (Pêche à Pied de Loisir), des suivis écologiques et des suivis relatifs à la fréquentation et aux comportements des pêcheurs à pied de loisir ont été réalisés (première phase d'animation du site de 2014 à 2016). Il y avait alors une forte volonté d'acquérir de la connaissance, de la valoriser (cartes, rapports, publications) et de sensibiliser les pêcheurs à pied de loisir sur les effets des retournements des blocs.

L'état écologique des blocs est évalué grâce à 2 indices utilisés depuis 2015 sur le site : l'Indice Visuel de Retournement (IVR) et l'indice de Qualité Ecologique des Champs de Blocs (QECCB). (pour la méthode et les résultats → voir le support de présentation de Maud Bernard, joint à ce compte-rendu). Le milieu changeant et se déplaçant au cours du temps, il a été nécessaire, en 2019, de déplacer certaines stations de suivis écologiques. A cette occasion, le protocole de suivi écologique n'a donc pas pu être

déployé entièrement et seul le protocole IVR a été effectué. De plus, pour des raisons diverses (contraintes de temps sur le terrain, non-expérience des bénévoles et participants aux sorties, météo difficiles et annulation de sorties, etc..) certaines stations n'ont pas pu être suivies systématiquement.

En revanche, les suivis de fréquentation, n'ont pas été renouvelés. Seul un comptage du nombre de pêcheurs à pied sur site 30 minutes avant la basse-mer a été fait les jours de sorties pour les suivis écologiques. Les résultats avaient montré un maximum de 11 pêcheurs à pied sur le site pendant l'été en 2015/2016, tandis qu'en août 2019, un maximum de 27 pêcheurs à pied avait été comptabilisé. L'étude comportementale de 2015/2016 rapportait une majorité d'hommes d'une cinquantaine d'année pratiquant sur ce site, avec une tendance à ne pas remettre les blocs en place. Il avait alors été mis en évidence que le retournement des blocs sur le site semblait plutôt causé par la pratique de la pêche à pied que par la houle. Malheureusement, sans étude de fréquentation et d'étude comportementale à mettre au regard des données de suivis écologiques, il n'a pas été possible de conclure en 2019.

En conclusion, et lors des échanges avec le comité de pilotage, il a été souligné un intérêt limité de réaliser des suivis écologiques sans véritable suivis de fréquentation et étude comportementale. Si l'action de suivi du champ de blocs est renouvelée, elle devra l'être sur les 2 aspects : écologique et fréquentation/comportement. La sensibilisation pourrait être réalisée à l'occasion de la réalisation des suivis comme cela avait été fait en 2015/2016.

Maud BERNARD informe le COPIL qu'une réponse à l'Appel à Manifestation d'Intérêt « inter-directives » de l'OFB a été formulée sur le sujet en lien avec le réseau thématique « habitats benthiques » sur les champs de blocs pour un projet de niveau national. Il serait intéressant et souhaitable que le site Natura 2000 du plateau du Four puisse participer à la démarche.

Macroalgues subtidales – Jean-Claude MENARD (ELV)

→ Voir le support de présentation de Jean-Claude MENARD joint à ce compte-rendu

Les suivis « Macro-algues subtidales » ont été réalisés en apnée à l'été 2019 par l'association Estuaire Loire Vilaine (ELV). Les résultats sont présentés par **Jean-Claude MENARD** (président de l'association).

Il rappelle leur rôle important pour l'écosystème marin, la biodiversité, mais également pour les activités économiques qui dépendent de ces milieux.

Sur le site du Plateau du Four, les macro-algues semblent d'assez bonne qualité. Les conditions de développement des algues peuvent être modifiées par divers facteurs tels que : la turbidité (naturelle ou anthropique), les événements tempétueux, les apports de la Loire et de la Vilaine.

Les suivis se déroulent en apnée selon une version allégée du protocole ECBRS¹ : 10 quadrats de 0.25m² sont posés aléatoirement autour du point GPS localisant la station. Le nombre de pied de chaque espèce de laminaires et/ou fucale présente est dénombré, les longueurs des stipes des macro-algues brunes pérennes sont mesurées et l'état physiologique des algues est estimé.

Les résultats montrent une très forte densité de Laminaires hyperborées (24 pieds/m²) sur la station de suivi dite « LHY ». Ce chiffre très élevé et rare démontre bien le caractère exceptionnel du site du Plateau du Four en ce qui concerne la qualité de ces forêts de macro-algues pérennes. Cette station est située au Nord-Ouest des roches dites « des charrettes » qui l'abritent de l'influence des courants majoritaires et des eaux de la Loire.

¹ Derrien-Courtel S. et Le Gal A. (2014). *Mise en réseau des suivis des biocénoses des roches subtidales de la façade Manche/Atlantique & Elaboration d'une stratégie d'Evaluation de leur Etat de Conservation – Protocole ECBRS – version 5. 18p.*

Sur la station dite « CYS », les Cystoseires dominent toujours le paysage. Cette espèce a commencé à être observée après le passage de la tempête Xynthia. Cette tempête, particulièrement violente, aurait altéré la croissance des laminaires habituellement présentes, laissant l'opportunité aux Cystoseires de se développer.

Enfin, sur la dernière station « Goue Vas », situé au sud du plateau dans un secteur balayé par la houle et les courants turbides, les *Laminaria sacchoriza* annuelles dominent même si on retrouve quelques *L. hyperborea* pérennes.

Bien qu'elles ne soient pas protégées, les laminaires sont des espèces qui abritent une riche biodiversité et sont reconnues en tant qu'espèce bioindicatrice de la qualité de l'eau. Le site du Plateau du Four possède une diversité et une richesse importante en laminaires. Cependant, il semblerait que d'autres espèces aux fonctionnalités moins riches, telles que les Cystoseires, tendent à remplacer les laminaires sur certains secteurs.

A l'issue de ces suivis, ELV formule donc les recommandations suivantes :

- L'évolution des populations de macro-algues, et particulièrement l'étendue du développement des cystoseires, devrait être surveillé ;
- La station « LHY », à la richesse en laminaires pérennes exceptionnelle, devrait être mieux protégée ;
- Les usagers devraient être mieux sensibilisés à ce sujet, particulièrement vis-à-vis de l'utilisation d'ancrage moins « agressifs » (préférer l'utilisation d'une gueuse plutôt qu'une ancre autant que possible).

4. ANALYSES DES « RISQUES PECHE »

➔ Voir le support de présentation joint à ce compte-rendu

Roxane BOULLARD (chargée de mission) présente la méthode d'Analyse des Risques Pêche (ARP) qui est actuellement mise en œuvre sur 4 sites Natura 2000 des Pays-de-la-Loire dont le Plateau du Four (cf présentation + méthode nationale²) dans la cadre du projet LCN 2000. Le niveau de risque de dégradation est déterminé grâce à un croisement spatial entre la présence des habitats Natura 2000 et l'occurrence des activités de pêches par engin (d'après des données anonymes et agrégées) auquel est associé l'amplitude des pressions exercées par les engins de pêche et la sensibilité des habitats à ces pressions. Des précisions spatiales et contextuelles sont ensuite apportées, grâce notamment à la réalisation d'enquêtes complémentaires auprès des professionnels. En cas de risques modérés ou forts, des mesures réglementaires doivent être mises en place afin de réduire le niveau de risque. Cette méthode a été développée spécifiquement pour les activités de pêche professionnelle et ne concerne pas les activités de pêche de loisir. Les activités de pêche professionnelle sont dispensées d'évaluation d'incidences Natura 2000 dès lors qu'elles font l'objet d'une analyse de risque.

Sur le site du Plateau du Four, les premiers croisements ont été effectués et ont mis en évidence un niveau de risque modéré ou fort dans le cas des activités au chalut de fond et à la drague. Cependant, les données sur les activités de pêche utilisées pour ces croisements sont issues des enquêtes réalisées pendant la rédaction du DOCOB en 2010-2011 et ne suffisent pas à déterminer le niveau de risque précisément. Des données VALPENA ont donc été mobilisées en complément et des enquêtes supplémentaires devront également être réalisées au printemps 2020 afin d'obtenir des informations actualisées et complètes.

² AFB, MNHN, MAA, MTEs, 2019. *Habitats benthiques et activités de pêche professionnelle dans les sites Natura 2000 : Méthodologie d'évaluation des risques de porter atteinte aux objectifs de conservation des sites*. Paris, 69 pp.

Roxane BOULLARD indique que les résultats finaux de cette analyse de risque devront être présentés et validés en COPIL d'ici juin 2020.

Jean-Michel CHEVALIER propose que ces résultats soient présentés et discutés en GT spécialisés sur ce sujet et à destination principalement des professionnels afin qu'ils s'approprient la démarche. Les mesures issues de l'ARP, seront ensuite soumises à la validation des membres lors d'un prochain COPIL du site N2000 « Plateau du Four ».

5. ACTIONS A VENIR

Conclusion des actions restant à réaliser d'ici juin 2020 dans le cadre des projets FEAMP PLATFORM et LCN2000 :

- Traitement et valorisation des données de comptage et d'enquêtes des activités récréatives ;
- Poursuite des actions de veille et de communication et sensibilisation ;
- Réalisation des enquêtes complémentaires et finalisation des analyses de risques avec les données d'enquêtes ;
- Présentation des résultats de l'ARP aux professionnels et concertation autour de propositions de mesures de gestion en GT.

Ces 2 projets FEAMP arrivent à leur terme au 30 juin 2020. Des pistes existent pour permettre la poursuite de financements, mais rien n'est certain à ce jour.

Les actions sur les champs de blocs pourront se poursuivre dans le cadre du projet qui a été déposé en réponse à l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) mentionné par Maud BERNARD.

L'animation de ce site Natura 2000 est financé par le FEAMP dans le cadre du programme PLATFORM. Ce programme s'arrête fin juin 2020. La prochaine programmation FEAMP (dite FEAMPA ou FEAMP 2) n'est pas encore aboutie et ces financements ne pourront probablement pas être mobilisés avant 2022 ou 2023. En attendant, l'OFB est l'opérateur privilégié pour les sites Natura 2000 marins. Elle apportera son soutien aux structures opératrices indépendantes dans la recherche de financement de l'animation et pourrait contribuer à la mise en œuvre et au financement d'actions du docob.

Le COREPEM exprime sa volonté d'éviter autant que possible de retomber dans une période creuse. Suite à des discussions bilatérales OFB/COREPEM, il a été convenu que les besoins du COREPEM concernant l'animation du site du Plateau du Four seraient formalisés et remontés à l'OFB afin d'essayer de trouver des solutions.

La séance est clôturée à 16h30.

Pour le préfet maritime de l'Atlantique et par délégation,
l'administrateur général de deuxième classe des affaires maritimes
Jean-Michel Chevalier
adjoint au préfet maritime chargé de l'action de l'État en mer,

Réunion projet PLATFORM N2000

03.02.2020

Antenne locale COREPEM, rue du Mail de Broc, Le Croisic

NOM	Prénom	Structure	Mail / Tel	Signature
1 RIGAUT	Jean Pierre	ELV	J.P.RIGAUT@stloire-pays.net	
2 MENARD	Jean Claude	E.L.V	J.C.MENARD@eduh-interv.fr	
3 PIRÉTE	Anne	E.L.V	anne.piréte@expos-tign.fr	
4 CASABANNET	Hugues	OFS	hugues.casabannet@cafe-gaie.fr	
5 DECARBY	Françoise	DREAL PDL	francoise.decarb@preparat-subst.fr	
6 FALCOURD	Fabien	Sémaphore Piroce	fabien.falcourd@semafor-piroce.fr	
7 SIMON	Louise	Préman Ariant	Louise.Simon@preman-antenne.fr	
8 OLIVIER	Sophie	Préfecture Hauts de France	sophie.olivier@hautsdef.gouv.fr	
9 CORNÉE	Anne	DIRM NAMO	anne.cornee@developpement-durable.gouv.fr	
10 GARCOD	Agnès	Armateurs de France	agnès.garcod@armateurs-france.fr	
11 GAILLARD	Alice	DML 44	alice.gailard@ml44.gouv.fr	
12 MIGNÉ	Christine	DNL 44 - ULAN 44	christine.migne@ml44.gouv.fr	
LE GALL	DAVID L	COOPFAV ANTENNE LOCAL ULAS		

13	BURAND	Sébastien	FNPSA	sebastienburand 0597 @fnpsa.com	
14	LE BLY	Damien	FNPSA	damienleblay 85 @gmail.com	
15	BOULARD	Roxane	CAREPEM		
16	CHARRIERE	— ou — Michel	MICHAEL APART		
17					
18					
19					
20					
21					
22					
23					
24					
25					
26					
27					

AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ
ETABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

COREPEM
Comité Régional des Pêches et des
Élevages Marins des Pays de Loire
Art. L.912-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime

**COMITÉ NATIONAL
DES PÊCHES
C N P E M**

**l'Europe
engage
en France**
avec le FEAMP

**Ministère
de l'Énergie
et de la Mer**

UNION EUROPÉENNE